



4 Jours des As 2018

Jeudi 30 août Départ 13h  St Etienne St Rémy	Vendredi 31 août Départ 13h30  Lançon de Pce	Samedi 1^{er} septembre Départ 13h30  Mallemort	Dimanche 2 septembre Matin départ 9h  CLM La Barben	Dimanche 2 septembre Après-midi départ 14h  Salon de Pce
---	--	---	---	--

42^e

Graphisme : M. Irla, A. Séjé, photos C. Marrier





DSPORT
Design Sportswear



Deleyrolle



RENAULT
Salon de Provence



Le mas du soleil



VITTA
LANÇON - RADIO



Optic 2000



SPIE



La Provence



direct velo
Le cyclisme à la manière provençale



maritima
RADIO



FÉDÉRATION FRANÇAISE
de CYCLISME

Partenaire principal



DÉPARTEMENT
BOUCHES DU RHÔNE

METROPOLE Aix MARSEILLE PROVENCE



SALON DE PROVENCE
LA VILLE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DES BAUX-ALPILLES

EVENEMENT SPORTIF DE PROVENCE PARTENAIRE DU DEPARTEMENT



Responsables

Comité d'organisation

- Directeur de l'Epreuve Robert IRLA (06 17 78 84 98)
- Responsable Communication & Administration Thierry IRLA & Arnaud SERGE
- Responsable Réglementation & Relations Equipes Etrangères Magali IRLA
- Directeur Logistique Mr. GARVI & Jérôme PERAT
- Responsable Signalétique Jean-Claude MATTEO & Robert GREGORI
- Directeur Sécurité/Signaleur M NOUAR – Label Sportif (06 37 56 48 34)
- Directeur Technique/Sécurité Francis HOTTELET (06 03 03 51 41)
- Responsable Fléchage Jean-Claude MATTEO & Robert GREGORI
- Responsable Départ & Arrivée Gerard PINEDA, Jean-Pierre BELIERE & Francis GOMEZ
- Responsable Electricité Rémi TRANCHECOSTE
- Responsable Financier Francis ROBIN
- Speaker Vincent DIDELOT
- Photographe Officiel René BIOLLET
- Responsable Protocole Magali IRLA & Patricia FABIANO
- Logement des Coureurs & Arbitres, Parc Auto Daniel HERBEAUT
- Hébergement Domaine de Petite (04 90 55 93 60), Grans

Echelon Course

- Président du Jury Cedric GARAIX (06 70 13 07 36)
- Commissaire Titulaire 1 Severine LOPES DIAS – Fédéral (06 61 76 54 07)
- Commissaire Titulaire 2 Lucien BOUSQUET (06 15 60 60 28)
- Commissaire Moto Gaëtan SZYMCZAK – Régional (06 62 99 66 65) pilote : Roger BERTO
- Juge à l'arrivée Claude PISAPIA – National (07 87 82 99 03)
- Chronométrateur Marie-Antoinette CANU – Fédéral (06 17 48 08 73)
- Agent du Contrôle du Dopage
- Photo-Finish, Classements Claude PISAPIA – Régis FIGOUREUX (06 07 64 09 45)
- Voiture Pilote Grégory Robert
- Moto Info, Information Radio-Tour 157.550 Francis HOTTELET VITTA SCE
- Moto Ardoisier Jean-Pierre BELIERE & Mickael WOODWARD
- Médecin Dr Chantal ROSE, chauffeur : Rémi TRANCHECOSTE
- Ambulance AMBULANCES DELEYROLLE
- Assistance médicale Hôpitaux Salon (04 90 44 91 44) Aix (04 42 33 50 00) et Arles (04 90 49 29 29)
- Camion Balai & Boisson Gérard PINEDA, Max COUSTON & Jérôme PERAT
- Car Podium Conseil Départemental
- Sécurité Les Motards du Sport (06 16 93 36 80)
- Responsable Signaleurs Lucien MATTIOLI & Roman BIOLLEY
- Permanences au Départ des Etapes Robert & Thierry IRLA
- Services de Police de Salon, Gendarmeries de Salon, Lançon, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Mallemort, S^t Martin de Crau, S^t Rémy & Velaux
- Direction des routes départementales Mickael ZAOUI
- Moto ACAP Roger BERTEAU, Francis HOTTELET, Jean-Pierre BELIERE
- Soutien logistique du Comité Départemental des Bouches du Rhône et l'Avenir Cycliste Berrois

Remerciements

Les organisateurs des 4 jours des As remercient les partenaires et toutes les personnalités sans qui cette épreuve n'aurait pu avoir lieu dans les meilleures conditions. Nous remercions tout particulièrement M. Le député Jean-Marc Zulesi, le Conseil Départemental, au travers de Mme Martine Vassal et Thierry Santelli, la Métropole, ainsi que les municipalités participantes, au travers de MM. Nicolas Isnard, Christophe Amalric, Guy Barret, Jean Mangion, Hervé Cherubini, Patrick de Taxi du Poët, David Ytier, Michel Roux, Robert Del Testa, Guy Frustié, Claude Fillippi, Hélène Gente-Ceaglio, Antoine Allegrini, Michel Giovannetti, Claude Sanchez, Michel Mille et Sebastien Roux.



4 JOURS DES AS EN PROVENCE

42^{ème} Edition

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Article 1 – Organisation

L'épreuve des 4 Jours des As en Provence est organisée par l'Association Cycliste des As en Provence (A.C.A.P.) affiliée à la Fédération Française de Cyclisme Comité Régional de Provence sous le n° 21.13.016 et dont le Siège Social est situé Restaurant le Mas du Soleil 38 Chemin de S^t Côme 13300 SALON DE PROVENCE.

Elle se dispute du 30 Août au 2 Septembre 2018.

Article 2 – Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégorie Hommes Elite Nationale Classe 2.12.1 ouverte aux 1^{ère} et 2^{ème} catégories de plus de 19 ans. Elle est inscrite au Calendrier Fédéral de la Fédération Française de Cyclisme. Conformément à la Réglementation Fédérale, les étapes et le classement général final attribuent des points pour le classement FFC annuel, soit :

Chaque ETAPE :

Les 20 premiers marquent des points (700 / 400 / 250 / 200 etc. jusqu'à 10 pts)

Au GENERAL FINAL :

Les 50 premiers marquent des points (4000 / 2800 / 1600 / 1400 etc.)

Article 3 – Les Etapes Au nombre de **QUATRE** (voir détails techniques)

1^{ère} étape Jeudi 30 Août S^t Etienne du Grès - S^t

Etienne du Grès 154,5 km départ 13h

2^{ème} étape Vendredi 31 Août Lançon - Lançon

154,3 km départ 13h30

3^{ème} étape Samedi 1^{er} Septembre Mallemort -

Mallemort 169,9 km départ 13h30

4^{ème} étape Dimanche 2 Septembre

1^{ère} demi-étape au matin: La Barben - La Barben

11 km CLM par équipe départ 9h

2^{ème} étape l'après-midi: Salon de P^{ce} - Salon de P^{ce}

123,7 km départ 14h

Article 4 – Participants

Conformément à la Réglementation de la Fédération Française de Cyclisme, l'épreuve inscrite au Calendrier Fédéral en classe 2.12.1 est ouverte aux :

- * Equipes Continentales UCI Françaises
- * Equipes Etrangères Nationales, Régionales ou de Clubs avec un maximum de 3 Equipes Etrangères.
- * Equipes de la FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME (Coureurs de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie).
- Pôles
- Equipes de Division Nationale
- Equipes de Division Nationale Espoirs

- Equipes de Division Nationale 2
- Equipes de Sélection Régionale (Comité)
- Equipes de Sélection Départementale ou Bi-Départementale (2 départements d'un même Comité)
- Equipes de Clubs

Après sélection, les équipes invitées, au nombre de quinze (15) seront composées de 6 coureurs et 3 accompagnateurs.

Une équipe ne présentant pas le nombre minimum de coureurs partants (soit 4) se verra refuser le départ. Les équipes seront prises en charge et hébergées du Jeudi 30 Août au soir jusqu'au Dimanche 2 Septembre matin.

Article 5 – Engagements / Sélections

Les équipes désirant participer aux 4 Jours des As en Provence devront adresser leur candidature par écrit chez :

Monsieur Robert IRLA 191 Chemin de la Roubine
13300 SALON DE PROVENCE

TEL/FAX 04.90.42.05.86, PORTABLE :
06.17.78.84.98, titi27111983@hotmail.fr

Chaque candidature devra être accompagnée d'un **chèque de caution de 600 €** comme prévu par la Réglementation des Courses à Etapes (155 € par jour de course).

Toute candidature non accompagnée de la caution ne sera pas retenue.

Date limite de candidature : 1^{er} Août 2018

La sélection définitive des équipes sera effectuée le 1^{er} Août 2018, les équipes retenues seront avisées par l'organisateur qui retournera la caution aux équipes non retenues. Deux équipes seront retenues au titre de remplaçantes.

Les équipes retenues devront impérativement **confirmer** leur engagement avec la liste des **6 coureurs titulaires et 3 remplaçants.**

DATE LIMITE : 1^{er} Août 2018

Le droit d'engagement est de **9 € par coureur et par étape** soit la somme de **270 € par équipe**. Chèque à joindre obligatoirement à l'engagement. A défaut de cet engagement accompagné du chèque de 270 € dans les délais prescrits ci-dessus, **l'équipe pourra être remplacée et la caution non remboursée.**

Une équipe se présentant au départ avec 5 ou 4 coureurs verra sa caution rendue avec une retenue de 1/6^{ème} ou 2/6^{ème} de son montant en fonction du nombre de coureurs engagés et absents.

Article 6 – Permanence

La Permanence de départ se tiendra à S^t Etienne du Grès, Salle Lou Rigau **le Jeudi 30 Août**. A cette permanence, confirmation des partants, retrait des dossards et bandeaux de véhicules par les responsables des équipes de **10h à 12h.**

Article 7 – Réunion des Directeurs Sportifs

La réunion des Directeurs Sportifs sera organisée suivant la Réglementation Fédérale en présence des Membres du Jury et Arbitres **le Jeudi 30 Août à S^t Etienne du Grès à 12h00 précises.**

Article 8a – Radio Tour

Les informations courses seront émises sur la fréquence 157,550 MHz.

Les radios seront à récupérer à la Permanence le Jeudi 30 Août entre 10h et 13h à S^t Etienne du Grès auprès de la Société VITTA.

Article 8b – Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance VITTA avec 2 véhicules.

Article 9 – Incidents de course

En cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté dans les **3 derniers kilomètres**, il sera appliqué l'article 2.6.027 du Règlement Fédéral.

Article 10 – Délais d'Arrivée

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

1^e Etape S^t Etienne - S^t Etienne **10%**

2^e Etape Lançon de Pce - Lançon de Pce **10%**

3^e Etape Mallemort - Mallemort **15%**

4^e Etape 1^e demi-étape La Barben - La Barben **10%**
2^e demi-étape Salon - Salon **15%**

Conformément à l'article 2.6.032 du Règlement Fédéral, le collège des Arbitres peut prolonger les délais après consultation de l'Organisation.

Article 11 – Classements

Il ne sera pas prévu de bonification sur les sprints intermédiaires et sur les arrivées d'étape.

CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL

Maillot **JAUNE Centre E.LECLERC - Conseil Général**

Il sera déterminé par l'addition des temps des 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} étapes compte tenu des éventuelles pénalités en temps.

En cas d'égalité en temps, il sera fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

CLASSEMENT INDIVIDUEL PAR POINTS

Maillot **BLEU Ambulances DELEYROLLE & Optic 2000, Audio 2000**

Il sera établi par l'addition des points obtenus à l'arrivée de chacune des étapes avec la cotation suivante : **25 pts – 20 – 18 – 16 – 14 – 12 – 10 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1 pt pour les 15 premiers classés.**

En cas d'égalité au classement individuel aux points, il est fait application de l'article 2.6.017 du règlement fédéral, à savoir :

1^o Nombre de victoires d'étapes

2^o Classement Général Individuel au Temps

Pour bénéficier des prix du classement individuel aux points, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

CLASSEMENT DU MEILLEUR GRIMPEUR

Maillot **ROUGE Mallemort**

Le classement du meilleur grimpeur s'obtient par

l'addition des points attribués selon le barème suivant :

Côte de 1^e catégorie **7, 5, 3, 1 pt**

4 coureurs classés, Col Ste Anne

Côte de 2^e catégorie **5, 3, 1 pt**

4 coureurs classés, Sommet de St Chamas

Côte de 3^e catégorie **5, 2, 1 pt**

3 coureurs classés, Cornillon, Montée des Pins, Fontvieille

En cas d'égalité au classement du meilleur grimpeur, il est fait application de l'article 2.6.017 du Règlement Fédéral, à savoir :

- 1^o Nombre de 1^{ères} places dans les côtes de la catégorie la plus élevée

- 2^o Nombre de 1^{ères} places dans les côtes de la catégorie suivante et ainsi de suite.

- 3^o Classement Général Individuel au Temps

Pour bénéficier des prix du classement du meilleur grimpeur, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

CLASSEMENT DES SPRINTS INTERMEDIAIRES

Maillot **VERT CC de La Vallée des Baux & Spie**

Le classement aux points des sprints intermédiaires s'obtient par l'addition des points attribués à chaque RUSCH selon le barème suivant :

5 – 3 – 2 – 1 pt (4 coureurs classés)

En cas d'égalité au classement des sprints, il est fait application de l'article 2.6.017 du Règlement Fédéral, à savoir :

- 1^o Nombre de 1^{ères} places dans les sprints intermédiaires

- 3^o Classement Général Individuel au Temps

Pour bénéficier des prix du classement des sprints intermédiaires, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

CLASSEMENT DU MEILLEUR ESPOIR

Maillot **BLANC La Métropole - Ville de Salon**

Le classement du meilleur JEUNE est réservé aux coureurs nés après le 1^{er} Janvier 1995 (**maximum 23 ans dans l'année**). Le classement tient compte du classement général individuel au temps.

Pour bénéficier des prix du classement du meilleur jeune, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

CLASSEMENT DU MEILLEUR PROVENÇAL

ECHARPE Ville de La Barben

Le prix est attribué à chaque étape, au 1^{er} provençal classé dans l'étape.

Sont à prendre en considération les coureurs FRANÇAIS licenciés dans le Comité de PROVENCE.

CLASSEMENT PAR EQUIPES

Le classement par Equipes du Jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois meilleurs coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par

la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1° Nombre de 1ères places dans le classement par équipes du Jour.

2° Nombre de 2èmes places dans le classement par équipes du Jour, et ainsi de suite.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel au temps.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

Article 12 – Prix

Voir Liste des Prix en ANNEXE

Article 13 – Antidopage

Le Règlement Antidopage de la Fédération Française de Cyclisme s'applique intégralement à la présente épreuve. Outre cette réglementation, la législation antidopage française (A.F.L.D.) s'applique conformément aux dispositions de la loi.

Article 14 – Protocole

Devront se présenter quotidiennement au Protocole d'Arrivée sur le Car Podium du CONSEIL DEPARTEMENTAL 13, dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée :

* le VAINQUEUR de l'étape

* les LEADERS des différents classements cités ci-dessus :

- Général Individuel au Temps (maillot jaune)
- Individuel aux Points (bleu)
- Meilleur Grimpeur (rouge)
- Sprints Intermédiaires (vert)
- Meilleur Jeune (blanc)
- 1^{er} Provençal (écharpe)

Article 15 – Pénalités Le BAREME des Pénalités de la F.F.C. est seul applicable.

Article 16 – Responsabilité

L'Organisateur se décharge de toute responsabilité d'accident causé par les Directeurs Sportifs ou par leur voiture ainsi que les éventuels accidents causés par les autres véhicules étrangers ou non à l'organisation (caravane, suiveurs, presse, etc...)

Chaque équipe ne peut disposer en course que d'un seul véhicule d'assistance course conduite par le Directeur Sportif ou un Dirigeant dûment détenteur de sa licence F.F.C. de l'année 2018 qui devra être présentée au Jury des Arbitres lors de la Permanence de Départ. Chaque Directeur Sportif devra communiquer au Jury le numéro d'immatriculation de la voiture technique autorisée à assister l'équipe. **La sécurité sera assurée de la voiture ouvreuse au peloton le plus important de 10 minutes suivi du camion balai. Tout coureur lâché au-delà devra impérativement suivre le code de la route.**

Tout coureur assisté ou suivi par une voiture non autorisée en course sera mis hors course immédiatement.

Article 17 – Réclamations

Toutes réclamations seront déposées au Jury des Arbitres et jugées sans appel. Elles sont reçues jusqu'au départ de l'étape suivante.

L'existence ou non d'une infraction à la règle ou à l'esprit de l'épreuve commise par un concurrent ou un accompagnant (Directeur Sportif, Mécanicien) sera laissée à l'appréciation du Jury des Arbitres et, éventuellement sanctionnée d'après le Barème des Pénalités du Règlement Technique Fédéral.

Le fait pour un coureur ou un suiveur autorisé de participer ou de suivre cette épreuve implique qu'il a pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte les clauses en son entier.

Pour tout ce que ce Règlement Particulier de l'Epreuve n'indique pas ou ne prévoit pas, il y a lieu de se reporter au Règlement Type de la Fédération Française de Cyclisme qui est à la connaissance du Jury des Arbitres, des Coureurs et des Directeurs Sportifs.

Article 18 – Incidents Neutralisations

En cas de force majeure, d'évènements imprévu et indépendant de leur volonté pouvant influencer sur la sécurité et la régularité de l'épreuve, l'Organisateur et le Jury des Arbitres pourront prendre des dispositions particulières qu'ils jugeront utiles et non prévues dans le présent règlement. Par exemple, annuler une étape, annuler un classement, prendre un autre itinéraire en accord avec les Forces de l'Ordre, neutraliser tout ou partie du parcours.

Article 19 – Abandon

Tout coureur ayant abandonné ne sera plus pris en charge par l'organisation à partir du lendemain, sauf en cas de blessure grave. Ceci inclus le logement et la restauration.

Equipes engagées

International U23

- 1- Sporting Club Gragnano Lucca – Italie 
- 2- Hubo Art Action Bike U23 – Belgique 
- 3- VC Mendrisio-PL-Valli – Suisse 
- 4- Team IAM Excelsior Cycling – Suisse 

DN1

- 5- VC Cournon Pro-Immo
- 6- CC Etupes
- 7- AVC Aix
- 8- Occitane Cyclisme Formation
- 9- SCO Dijon
- 10- GSC Blagnac VC

DN2

- 11- VC Villefranche en Baujolais
- 12- Haguenau Team Rémy Meder
- 13- Martigues SC-Drag Bicycles

DN3

- 14- VC La Pomme (ESP)

Régional

- 15- Olympique Marseille Cyclisme

Coueurs, Directeurs Sportifs, Officiels, Suiveurs

Les pouvoirs publics rappellent que :

LES COURSES SONT DES CONVOIS EXCEPTIONNELS

Selon les dispositions en vigueur en France, **doivent rouler avec leurs feux de croisement allumés tous les véhicules qui suivent une course**. Ainsi, les courses cyclistes sont assimilées aux convois exceptionnels, auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports et du Ministère de l'Intérieurs. Elles permettront d'éviter bien des accidents. Elles ont un caractère impératif et nos accompagnateurs seront bien inspirés d'y veiller. Nous les remercions par avance.

Avant la course

Les participants sont tenus de respecter strictement le code de la route et les arrêtés municipaux de circulation (respect absolu des feux de signalisation, panneaux stop, giratoires...).

Partenaire principal



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**

Pendant la course

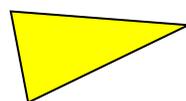
Les ronds-points doivent toujours être franchis dans le sens giratoire. Les coueurs lâchés ainsi que les suiveurs dégagés de la tête de course sont tenus de respecter le code de la route.

Echelon course

Le côté droit de la route sera réservé aux voitures des directeurs sportifs qui se placeront, en principe, dans l'ordre de la position de leur équipe au classement général.

Il est demandé aux **motocyclistes** de ne pas se tenir trop près des coueurs. Ils devront encadrer les échappées ou rouler à leur hauteur. Ils ne resteront près d'eux que le temps nécessaire à l'accomplissement de leur mission.

UN PEU DE DISCIPLINE EN COURSE = BEAUCOUP DE SECURITE



Flamme jaune
sur la route

Danger !

DECLARATION D'ACCIDENT

Tous les accidents, quels qu'ils soient, doivent être obligatoirement signalés à Monsieur Francis HOTTELET, Responsable Sécurité et à Monsieur Robert IRLA, Président de l'Association qui constateront les faits. Il conviendra de redémarrer le lieu, l'heure, les causes exactes, les noms des témoins.

Pour tous les véhicules automobiles ou motos, accidentés et non assurés par l'organisation, le pilote devra faire une déclaration à sa compagnie d'assurance.

En cas d'accident grave, générant des dégâts corporels, aviser immédiatement les personnes citées ci-dessus.

Chacun d'entre nous est prié de respecter le code de la route et les consignes de sécurité.

Annexe - Grille des prix (€)

classe 2.12.1 épreuve par étapes

Etape 1220/20

1	246
2	183
3	146
4	122
5	98
6	85
7	67
8	55
9	37
10	24
11	21
12	20
13	18
14	17
15	15
16	14
17	14
18	14
19	12
20	12

Demi-étape 610/15

1	153
2	119
3	99
4	76
5	66
6	53
7	46
8	35
9	30
10	23
11	15
12	14
13	13
14	11
15	9

Général 2440/25

1	488
2	366
3	293
4	244
5	195
6	159
7	128
8	98
9	88
10	79
11	61
12	49
13	37
14	29
15	24
16	18
17	12
18	12
19	10
20	10
21	8
22	8
23	8
24	8
25	8



**DÉPARTEMENT
BOUCHES-
DU-RHÔNE**

Partenaire principal

Prix annexe - au général

Jaune	Classement général Centres Leclerc Conseil Départemental	100	50	35
Bleu	Vainqueur du jour Deleyrolle Optic 2000	100	50	35
Vert	Points Vallée des Baux Spie	100	50	35
Blanc	Espoirs Ville de Salon Agglopolo Provence	100	50	35
Rouge	Montagne ACAP Malemort	100	50	35



Echarpe
Ville de la Barben





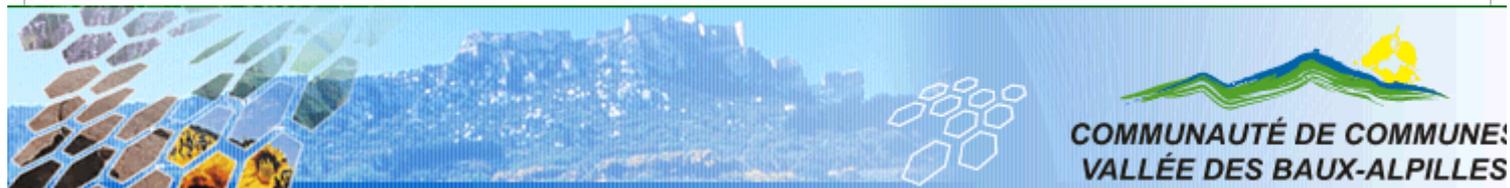
1^e étape S^t Etienne du Grès - S^t Etienne du Grès

Judi 30 août 2018 - GP Communauté de Communes des Baux

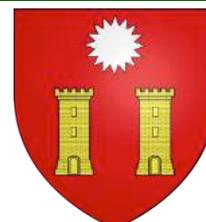
Circuit sur route de 154,5 km

Départ 13h, arrivée 16h30 place de l'hôtel de ville

Itinéraire	Class	Route	km	km total	km restant	Horaire
Départ réel Place de l'Hôtel de ville de St Etienne du Grès		D32A	0	0	154.5	13:00
Circuit de 51,5 km à faire 3 fois						
A droite Mas Blanc des Alpilles			3.3	3.3		
Av ND du Château, Vieux chemin d'Arles			1.7	5	149.5	13:07
A gauche		D17	1.5	6.5	148	13:09
Petite route des Beaux		RD31	3	9.5	145	13:13
A droite route du Rougarou			0.3	9.8	144.7	13:14
Entrée St Rémy en Provence				9.8	144.7	13:14
Av. Fauconnet			0.2	10	144.5	13:14
ch. de la combette			1	11	143.5	13:15
Vieux chemin d'Arles, av ND du Château			7.3	18.3	136.2	13:26
Entrée St Etienne du G				18.3	136.2	13:26
Sortie St Etienne du G		D32	1.5	19.8	134.7	13:28
St Gabriel, à gauche		D33	3.3	23.1	131.4	13:33
La Bargeolle, à droite		D33	1.9	25	129.5	13:35
Rte de Taracson, entrée Fontvieille		D33	3.1	28.1	126.4	13:40
Avenue des moulins		D3	1.2	29.3	125.2	13:41
Allée des Pins	GPM 1e & 3e			29.3	125.2	13:41
Sortie Fontvieille, à gauche		D3 - D78e	1.5	30.8	123.7	13:44
Entrée Paradou, à gauche, lotissement			5.4	36.2	118.3	13:51
Sortie Paradou, à gauche		D17	1.4	37.6	116.9	13:53
Embranchement à droite		D17 - D33a	4	41.6	112.9	13:59
La Bargeolle, tout droit		D33	4	45.6	108.9	14:05
St Gabriel, à droite		D32	1.9	47.5	107	14:07
Entrée St Etienne du G			3.3	50.8	103.7	14:12
1e passage	PC		0.7	51.5	103	14:13
2e passage	PC		51.5	103	51.5	15:27
3e passage			51.5	154.5	0	16:40
Arrivée Place de l'Hôtel de ville de St Etienne du Grès				154.5	0	16:40

S^t Etienne du GrèsS^t Rémy de P^{ce}

Fontvieille



Paradou



Départ & arrivée S^t Etienne du Grès



**Permanence à côté de la mairie
Présentation des équipes et signature au car podium CG13**

2^e étape Lançon de P^{ce} - Lançon de P^{ce}

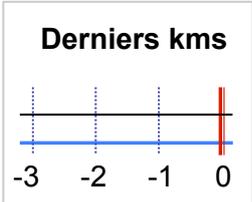
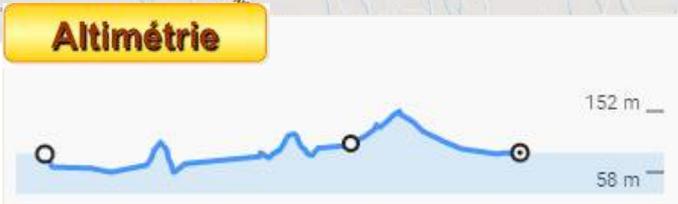
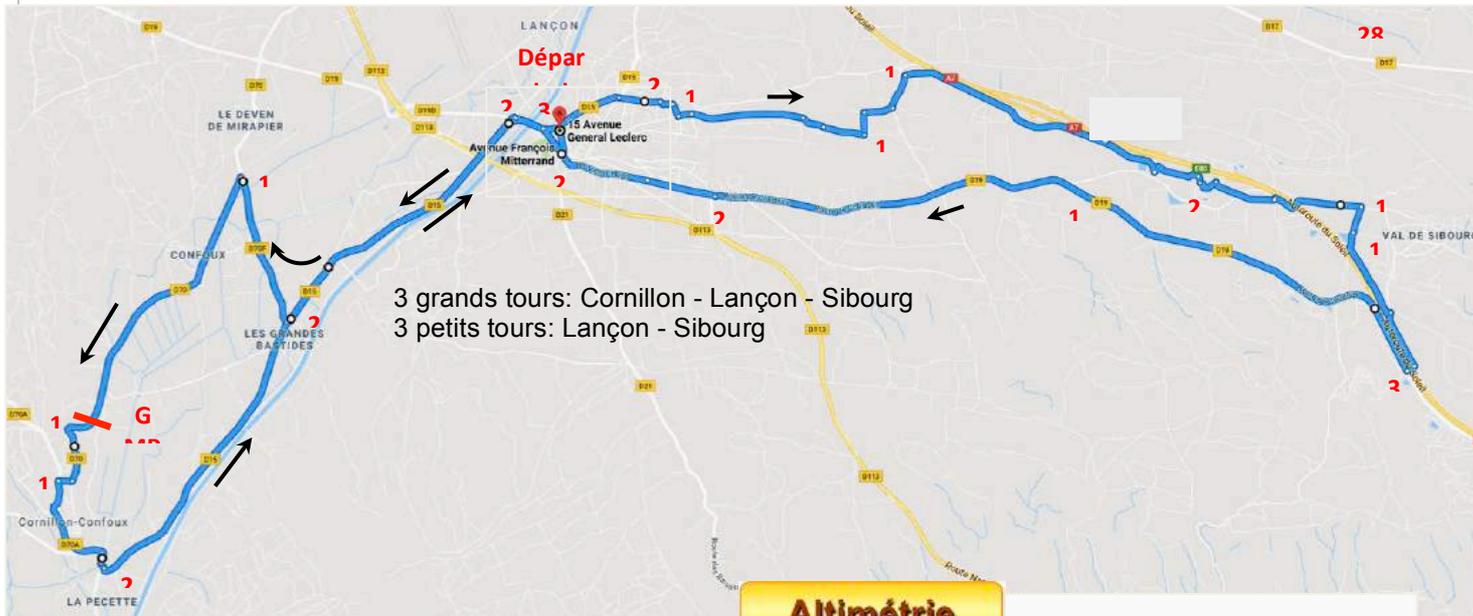
Vendredi 31 août 2018 - GP Leclerc

Circuit sur route de 154,3 km

Départ 13h30 Espace Pagnol - Arrivée 17h10 Mairie de Lançon

Itinéraire	Class	Route	km	km total	km restant	Horaire
Départ espace Marcel Pagnol			0	0	154.3	13:30
Rd point de l'école de l'air		D15	0.3	0.3	154	13:30
Route de St Chamas		D15		0.3	154	13:30
Rd point des Grandes Bastides, à droite		D15-D70F	2.4	2.7	151.6	13:33
Carrefour direction Cornillon, à gauche		D70F-D70	1.3	4	150.3	13:35
Camping, entrée Cornillon		D70	2.9	6.9	147.4	13:39
Cornillon, haut du village, à droite	GPM 1 et 3	D70C	0.5	7.4	146.9	13:40
Cornillon, à gauche		D70A	0.1	7.5	146.8	13:40
Rd point, à droite, direction Lançon		D15		7.5	146.8	13:40
Rd point des Grandes Bastides, tout droit		D15	2.7	10.2	144.1	13:44
Rd point de l'école de l'air		D15	2.7	12.9	141.4	13:48
Av GI Leclerc		D15	1.4	14.3	140	13:50
à droite			0.4	14.7	139.6	13:51
chemin de Notre Dame			0.2	14.9	139.4	13:51
Rond-point tout droit, ch de la Coulade			3.2	18.1	136.2	13:55
Petit Pommier			1.5	19.6	134.7	13:58
Aire de Lançon, à gauche, direction Sibourg			0.9	20.5	133.8	13:59
Pont sur autoroute			1.4	21.9	132.4	14:01
Entrée Val de Sibourg, à droite et tout droit, 4 dos d'ânes			0.9	22.8	131.5	14:02
Passage sous autoroute, à droite		D19	1.7	24.5	129.8	14:05
Direction Lançon, Chapelle St Symphorien		D19	4.4	28.9	125.4	14:11
Rd point des Nouens, entrée Lançon		D19	1.7	30.6	123.7	14:13
Av 1e armée, bd Victor Hugo, 4 dos d'ânes		D19	1.4	32	122.3	14:15
Av Mitterrand, espace Pagnol	PC 2		0.3	32.3	122	14:16
Circuit complet : 32,3 km à faire 3 fois			64.6	96.9	57.4	15:48
Av GI Leclerc	PC 4 et 5		1.4	98.3	56	15:50
Ch de Notre Dame, rue Flaubert			0.4	98.7	55.6	15:51
Rue Georges Pompidou			0.1	98.8	55.5	15:51
Rue des Olivarellles			0.1	98.9	55.4	15:51
Rond-point tout droit, ch de la Coulade			3.2	102.1	52.2	15:55
Petit Pommier			1.5	103.6	50.7	15:58
Aire de Lançon, à gauche, direction Sibourg			0.9	104.5	49.8	15:59
Pont sur autoroute			1.4	105.9	48.4	16:01
Entrée Val de Sibourg, à droite et tout droit, 4 dos d'ânes			0.9	106.8	47.5	16:02
Passage sous autoroute, à droite		D19	1.7	108.5	45.8	16:05
Direction Lançon, Chapelle St Symphorien		D19	4.4	112.9	41.4	16:11
Rond-point des Nouens, entrée Lançon		D19	1.7	114.6	39.7	16:13
Av 1e armée, bd Victor Hugo		D19	1.4	116	38.3	16:15
Petit circuit : 19,1 km à faire 3 fois			38.2	154.2	0.1	17:10
Arrivée Mairie			0.1	154.3	0	17:10





Départ & arrivée Lançon

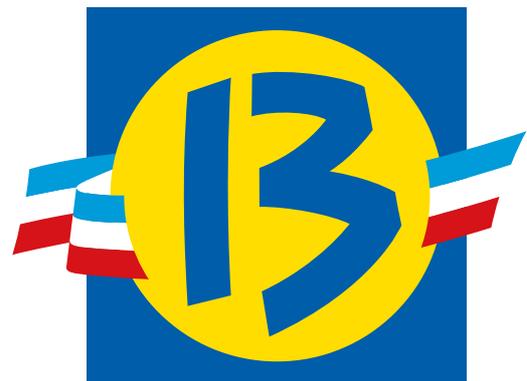


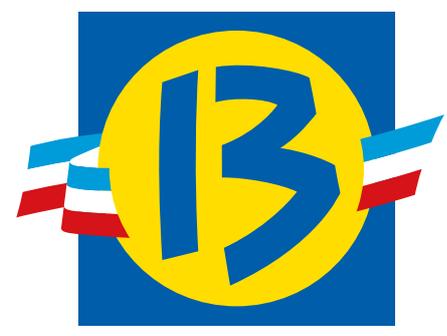
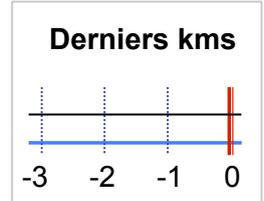
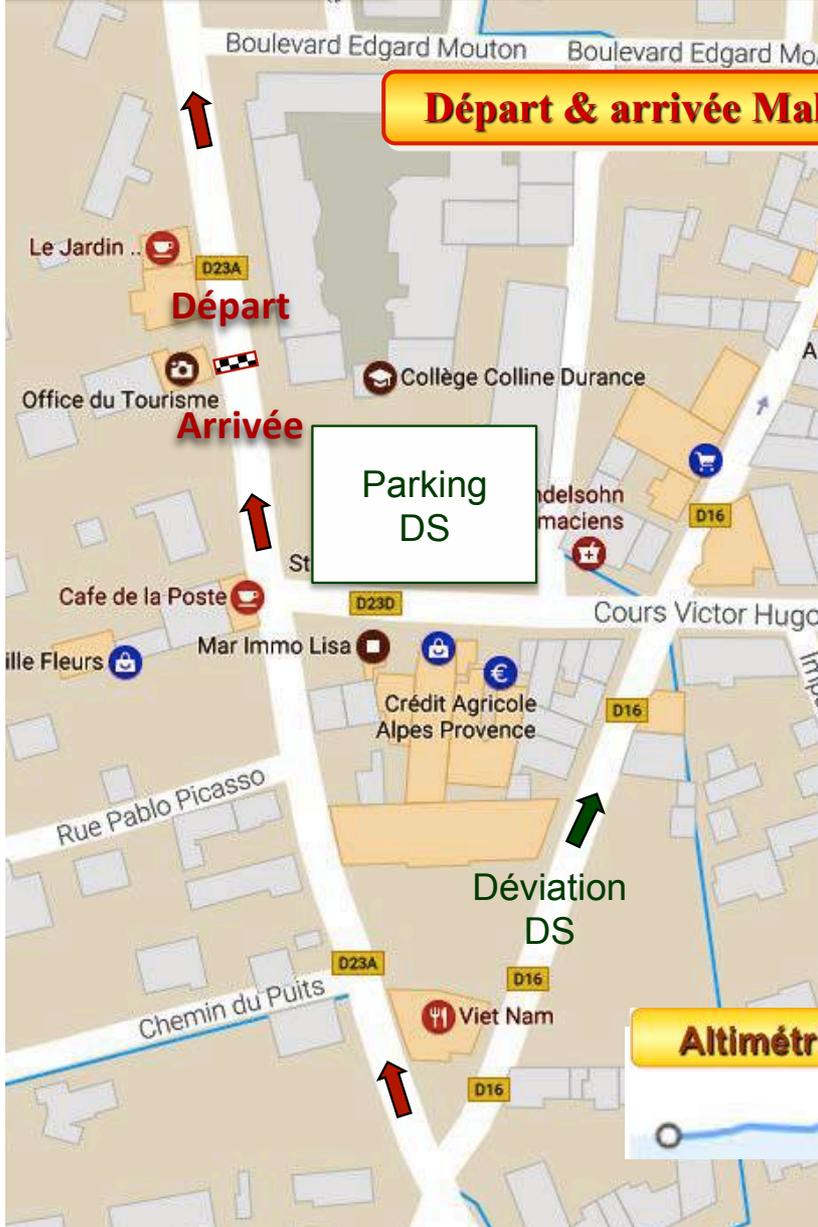
3^e étape Mallemort - Mallemort

Samedi 1^{er} Septembre 2018 - GP Conseil Départemental - Leclerc

Circuit sur route de 169,9 km - Départ 13h30, arrivée 17h30 Office du tourisme

ITINERAIRE	CLASS	ROUTES	KM	TOTAL	RESTANT	HORAIRE
Départ fictif: Office du tourisme		D23A	0	0	169.9	13:30
Départ réel à droite sortie Mallemort		D23A - D23	1	1	168.9	13:30
Sortie Mallemort		D23	6.8	7.8	162.1	13:41
Tout droit direction la Roque d'Anthéron		D23	0.9	8.7	161.2	13:42
A droite, zone industrielle		D67D	0.5	9.2	160.7	13:43
A droite, déviation direction Mallemort		D561	0.7	9.9	160	13:44
Rd point à gauche, direction Mallemort		D561	4	13.9	156	13:49
A droite direction Mallemort		D561	0.7	14.6	155.3	13:50
A droite direction Mallemort		D23C	3.5	17.4	152.5	13:54
A gauche allée Requiston		D16	0.4	17.8	152.1	13:55
A droite entrée Mallemort		D23A	1	18.8	151.1	13:56
Office du tourisme	PC 2	D23A		18.8	151.1	13:56
Circuit de 19,5 km à faire 4,5 fois			58.5	77.3	92.6	15:20
Sortie Mallemort		D23	7.8	85.1	84.8	15:31
A droite, zone industrielle		D67D	0.5	85.6	84.3	15:32
A gauche, direction La Roque d'Anthéron		D561	2.2	87.8	82.1	15:35
Entrée La Roque, Rd point tout droit		D561	4.2	92	77.9	15:41
Intersection à droite, direction Lambesc		D66E	1.2	93.2	76.7	15:43
A droite		D543	0.8	94	75.9	15:44
A droite Caireval		D66D	3.3	97.3	72.6	15:49
Entrée Lambesc		D66	6.6	103.9	66	15:58
A droite chemin des Beattes			0.2	104.1	65.8	15:58
Av. de la Résistance, Ste Anne		D67	0.3	104.4	65.5	15:59
A droite, direction La Roque d'Anthéron	GPM 1&2	D67A	8.8	113.2	56.7	16:11
Entrée La Roque à gauche et à droite		D561		113.2	56.7	16:11
Circuit de 25,4 km à faire 2 fois			25.4	138.6	31.3	16:48
A gauche, déviation direction Charleval		D561	2.2	140.8	29.1	16:51
tout droit direction Mallemort		D561	4.7	145.5	24.4	16:57
A droite direction Mallemort		D23C	3.5	149	20.9	17:02
A gauche allée Requiston		D16	0.4	149.4	20.5	17:03
A droite entrée Mallemort		D23A	1	150.4	19.5	17:04
Office du tourisme	PC 1	D23A	1	151.4	18.5	17:06
Sortie Mallemort		D23	7.7	159.1	10.8	17:17
A droite, zone industrielle		D67D	0.5	159.6	10.3	17:18
A droite, déviation direction Mallemort		D561	5.4	165	4.9	17:25
A droite direction Mallemort		D23C	3.5	168.5	1.4	17:30
A gauche allée Requiston		D16	0.4	168.9	1	17:31
A droite entrée Mallemort		D23A	1	169.9	0	17:32
Circuit de 19,5 à faire 1,5 fois				169.9	0	17:32
Arrivée: Office du tourisme		D23A		169.9	0	17:32







4^e étape / demi-étape CLM La Barben - La Barben

Dimanche 2 Septembre 2018 matin - GP Conseil Départemental

CLM par équipes de 11 km
Départ 9h de 4 en 4 minutes mairie

Itinéraire	Routes	km	km total
Départ Mairie de La Barben			
tout droit	D22A	0,8	0,8
à droite	D15	2	2,8
à droite	D22	1,2	4,0
A droite à la Croix	D22A	1,5	5,5
Arrivée Mairie de La Barben	D22a		5,5



Nouveau
Renault CAPTUR
Vivez l'instant



RENAULT
La vie, avec passion

RENAULT SALON
666, Bd du Roy René - Tél. 04 90 42 13 13
www.renault-salon.fr

MD
Groupe Michel Durand

Consommations mixtes min/max (l/100km) : 5,7/5,5. Emissions CO₂ min/max (g/km) : 101/125. Convencions et émissions homologuées selon réglementation applicable.

Optic2000

J & B Chaudiron

Opticiens diplômés
Lentilles de contact
SURDITE

108 cours Victor Hugo
Salon-de-Provence
Tel 04 90 56 09 74
Fax 04 90 56 17 74

**AUDIO
2000**

SALON

Le Manège à Bijoux
E.LECLERC VOYAGES
GPL 24H/24H
CRÉDIT AUTO
CRÉDIT CLIENT

CC <<Les Viougues>> Routes de Pelissanne Salon de Provence 04 90 17 21 00

E.LECLERC

VOYAGES

Le Manège à Bijoux



Orange Bleu
Agitateur de fleurs

salon-de-provence

Deleyrolle

VITTA



AB FACADES
06 41 72 67 66

ALL'EAU PLUMBIER
06 58 97 83 10

LOUË VEHICULE
04 90 50 75 12

06 08 33 26 14

04 90 56 04 72

04 90 42 24 74

Les Vêtements Gautier
Cycling and Triathlon clothing

VG

vetgautier@yahoo.fr
04 42 61 98 87 - 06 20 19 10

Quartier les Geilles 13610 Le Puy Sainte Réparate
www.vetgautier.fr

SPIE

4e étape / demi étape Salon de P^{ce} - Salon de P^{ce}

Dimanche 2 Septembre 2018

GP ville de Salon - Ambulances Deleyrolles

Départ 14h, arrivée 17h Centre Leclerc

Circuit sur route de 123,7 km

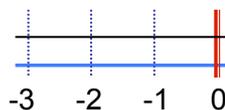


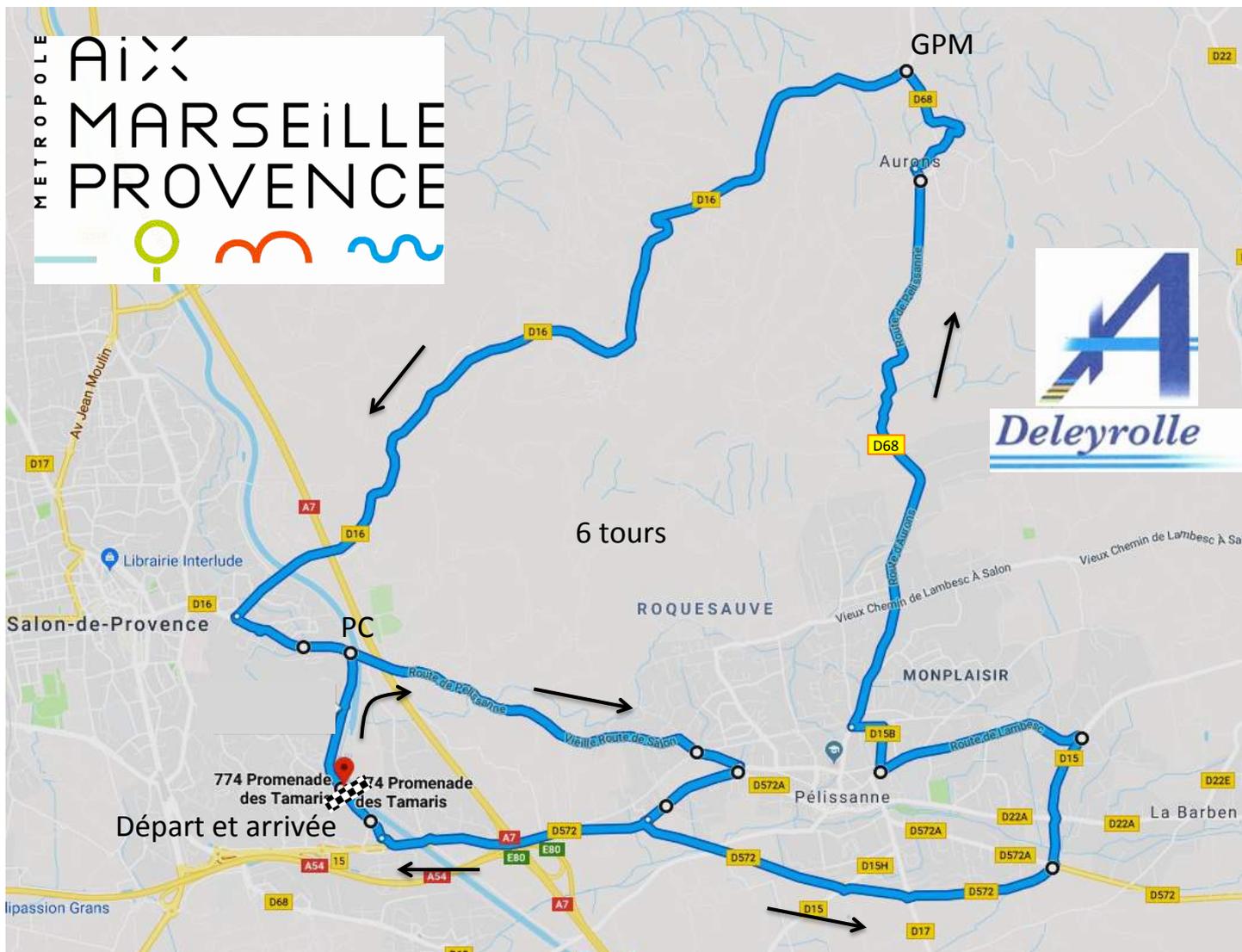
Itinéraire	Class	Route	km	km total	km restant	Horaire
Départ Centre Leclerc			0	0	123,7	14:00
Promenade des Tamaris			1	1	122,7	14:01
boucle de 19,6 km à faire 6 fois						
A droite direction Pelissanne		D17		1	122,7	14:01
Route de Pelissanne et vieille route de Salon		D17	2,2	3,2	120,5	14:04
Entrée Pelissanne, les arènes, carrefour des Alliers				3,2	120,5	14:04
A droite, route de Salon		CD572	0,6	3,8	119,9	14:05
A gauche, déviation Pelissanne		CD572	1,3	5,1	118,6	14:07
Rd point de Lançon, tout droit		CD572	0,4	5,5	118,2	14:07
Rd point Aiguilles, tout droit		CD572	1	6,5	117,2	14:09
Rd point Aix Marseille, tout droit		D15	0,8	7,3	116,4	14:10
Embranchement à gauche, entrée Pelissanne				7,3	116,4	14:10
Route de Lambesc		D15h	1	8,3	115,4	14:11
A droite, av F Mistral			0,2	8,5	115,2	14:12
A droite puis tout droit, route d'Aurons		D68	4,8	13,3	110,4	14:19
Sortie Aurons, descente val de Cuesch	GPM2&4	D16	6,4	19,7	104	14:28
A gauche direction Salon				19,7	104	14:28
Entrée Salon, rue de l'Abbé Ranchier		D17	0,1	19,8	103,9	14:28
Rd point à gauche, av Maréchal Leclerc	PC 3&5	D17	0,8	20,6	103,1	14:29
Tours 2 à 6			98	118,6	5,1	16:49
Sortie Salon, direction Pelissanne		D17		118,6	5,1	16:49
Route de Pelissanne et vieille route de Salon		D17	2,2	120,8	2,9	16:52
Entrée Pelissanne, les arènes				120,8	2,9	16:52
Av J Moulin			0,2	121		
Les arènes, carrefour des Alliers				121	2,7	16:52
A droite direction Salon		D572	2,2	123,2	0,5	16:56
Rd point sortie Pelissanne tout droit				123,2	0,5	16:56
A droite Centre Leclerc				123,2	0,5	16:56
Promenade des Tamaris			0,5	123,7	0	16:56
Arrivée Centre Leclerc				123,7	0	16:56



Départ & arrivée Salon

Derniers kms



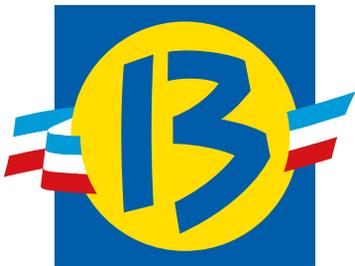


Altimétrie





Partenaire principal



DÉPARTEMENT
**BOUCHES-
DU-RHÔNE**



OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS
SALON DE PROVENCE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DES BAUX-ALPILLES



QuatreJours DesAs



Résultats en ligne sur
www.directvélo.com

Exclusivité radio





Aureille **Fontvieille** **Les Baux de Provence** **Paradou** **Mas Blanc** **Maussane** **S^t Etienne du Grès** **S^t Rémy de Provence** **Eygalières** **Mouriès**



COURSE SUR 4 JOURS

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1 ^o étape Viennet 2 ^o étape Rostolan 3 ^o étape Chiocca 4 ^o étape Brenterch général Viennet	1 ^o étape Blanquefort 2 ^o étape Bouteille 3 ^o étape Fernandes 4 ^o étape Pioline général Reichenbach	1 ^o étape Gmelich 2 ^o étape Stussi 3 ^o étape Delaroziere 4 ^o étape Brun général Gmelich	1 ^o étape Laas Marten 2 ^o étape Loubet 3 ^o étape Maldonado 4 ^o étape Vincent général Bernard	1 ^o étape Pioline 2 ^o étape Gagliardi 3 ^o étape CLM Aix Zakner 4 ^o étape Gagliardi général Pioline	1 ^o étape Lauk 2 ^o étape Pioline 3 ^o étape CLM Prolmmo 4 ^o étape Schnyder général Lauk	1 ^o étape Lauk 2 ^o étape Lauk 3 ^o étape CLM Aix Lauk 4 ^o étape Kamberaj général Lauk
VIENNET	REICHENBACH	GMELICH MEJLING	BERNARD	PIOLINE	LAUK	LAUK



FAIRE GAGNER LA PROVENCE SUR TOUS LES TERRAINS



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Le Mas du Soleil

Hôtel**** Restaurant****



Dans un cadre lumineux et largement ouvert sur ses jardins, Francis Robin, vous fait savourer les produits de cette Provence qu'il aime tant.

Dans une cuisine moderne et légère, il assortit les fruits et légumes du marché, les poissons frais et les herbes des collines pour vous offrir une superbe symphonie des saveurs.

Pour un séjour de rêve en Provence, Le Mas du Soleil vous offre ses jolies chambres dispersées autour de patios ensoleillés. Francis Robin et son équipe sauront vous entourer de leur attention pour rendre vos vacances inoubliables.



Christiane et Francis ROBIN - 38, chemin de St-Côme - 13300 SALON DE PROVENCE

Tél. (33) 04 90 56 06 53 - Fax (33) 04 90 56 21 52

Fermeture hebdomadaire (restaurant seulement) : dimanche soir et lundi. Hôtel ouvert toute l'année

E-mail : mas.du.soleil@wanadoo.fr - Internet : www.LEMASDU.SOLEIL.com - Minitel Cartes et Menus : 3615 code AMATABLE

«Retrouvez notre établissement sur Internet : <http://www.amatable.fr>»